



PLAN LOCAL D'URBANISME



V.1.2. Plan des servitudes

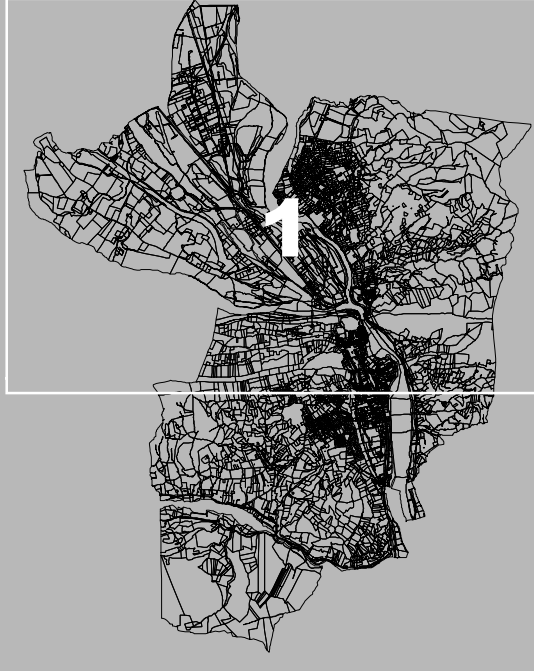
PROJET ARRÊTÉ LE : 24 Mai 2016

APPROBATION LE :

MODIFICATIONS :

ENQUÊTE DU :

MISES À JOUR :



MAIRIE DE SISTERON
4 Place de l'Église
04200 Sisteron
www.sisteron.com

A.U.A.D.
Aménagement Urbain
Associations
3 rue Notre-Dame 13004 Marseille
04 91 55 00 00



Légende

- A2 Canalisations souterraines d'irrigation
- A5 Canalisations d'eau potable
- A8: Protections des bois et forêts
- AC1: Protection des monuments historiques
- AC1: Protection des monuments historiques
- AC2: Protection des sites et des monuments naturels
- AS1: Point de captage
- AS1- Périmètre de protection des captages: Périmètre immédiat
- AS1- Périmètre de protection des captages: Périmètre rapproché
- I4: Canalisations électriques
- I5: Produits chimiques
- Int1: Enceinte du cimetière
- Int1: Zone de protection du cimetière
- JS1 - Protection des installations sportives
- PT1: Télécommunication, protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT1: Télécommunication, protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Télécommunications - protection contre les obstacles
- PT3: Télécommunications téléphoniques et télégraphiques
- T1: Voies ferrées

0 250 500 1 000 Mètres

Echelle : 1/7500

A: A11=820m
R=350m
B: A11=600m
R=300m